N° 62 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Lundi 2 Mars 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone (1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Six mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 157
A LILLE : N° 97

SANGLANT COMBAT AU MAROC

Lire plus loin :

— *Une avalanche en Suisse.*
— *A Dunkerque, une Lilloise frappe de six coups de couteau son amant, un Roubaisien.*

L'Impôt sur le revenu

Je ne suis pas partisan des trop faciles excommunications dont il faut laisser le monopole aux socialistes unifiés. Aussi n'approuvé-je point les attaques excessives dont M. Aimond a été l'objet à l'occasion de son amendement au projet d'impôt sur le revenu.

Le député de Seine-et-Oise est un bon et sincère républicain, qui a fait ses preuves. Et il faut bien reconnaître qu'il y a une part de vérité dans les critiques qu'il a formulées de certaines dispositions du projet préparé par le ministère des finances et par la commission de réforme fiscale.

On sait quelle est sa thèse, telle qu'il l'a exposée devant la Gauche radicale, à laquelle il appartient :

Personne, a-t-il dit, ne peut considérer le projet de M. Caillaux comme devant être voté dans son intégralité sans subir aucune retouche. Il y aura de nombreuses modifications apportées. L'impôt sur la rente a de grandes chances de ne pas être adopté, de même le nouvel impôt sur les bénéfices agricoles, ainsi que celui sur les salaires des coles, ainsi que celui sur les salaires ouvriers. La Chambre votera certainement des exonérations pour les familles nombreuses. Quand un certain nombre d'amendements, dont l'adoption paraît certaine, auront été votés, il y aura, dans les recettes prévues, un déficit qu'on peut, sans exagération, évaluer à quatre-vingts millions. Relèvera-t-on le taux de l'impôt dans chaque cédule, ainsi que paraît le prévoir M. Caillaux. La majorité se refusera à frapper encore davantage les contribuables moyens, et il ne restera plus qu'une ressource, maintenir une ou deux des contributions actuelles. Le gouvernement s'en rend bien compte ; pourquoi, dès lors, ne pas adopter l'amendement qui réserve l'avenir et qui, en ne fixant pas d'ores et déjà le nombre des contributions supprimées, permettrait pourtant de les remplacer toutes, si les dispositions adoptées ne rendent pas impossible cette suppression radicale. Si on ne le fait pas, si après avoir voté la suppression des cinq contributions, on est pourtant acculé, à la fin de la discussion, à revenir sur ce vote, les adversaires du parti radical lui reprocheront de s'être livré à une manifestation de pure parade, à un bluff.

L'argumentation ne manque pas de force, et M. Aimond l'a développée et soutenue, en plusieurs discours, avec ténacité et avec talent.

Malheureusement, le député de Seine-et-Oise avait le tort d'avoir derrière lui tous les réactionnaires qui n'osant combattre ouvertement le principe de l'impôt sur le revenu s'étaient ralliés à son projet comme à un moyen indirect de faire avorter toute réforme fiscale démocratique.

La violente campagne savamment organisée contre le projet Caillaux par les agents de la haute finance et par les organes des privilégiés de la fortune a produit un résultat tout à fait contraire à celui qu'elle se proposait : elle a rendu ce projet populaire parmi les masses laborieuses, et l'opposition de M. Aimond a été interprétée comme une nouvelle manœuvre d'obstruction.

Il y a si longtemps que l'impôt sur le revenu est inscrit au programme du Parti républicain qu'on a hâte d'aboutir enfin à une réalisation.

Déjà Gambetta, en 1876 — M. Caillaux l'a rappelé — avait déposé une proposition de loi ayant pour but de remplacer les quatre contributions directes par un impôt sur le revenu réparti en cinq cédules.

Nous eûmes successivement, depuis lors, les projets de MM. Doumer, Cochery, Peytral, un premier projet de M. Caillaux en 1900, en enfin un projet de M. Rouvier.

Et dans tous ces projets, les contributions directes étaient supprimées dès les premiers articles, ce qui ne les a pas empêché, d'ailleurs, de continuer à se bien porter.

La critique de M. Aimond portait donc, en réalité, plus sur une question de forme et de procédure que sur le fond même de la réforme dont il se déclare partisan en principes, mais qu'il ne voudrait réaliser que « par étapes ».

Vous mettez, s'est-il écrié, la table des matières en tête du volume. Le mal n'est pas bien grand, et il n'y avait pas là de quoi non seulement provoquer une crise ministérielle, mais encore fournir à la réaction une occasion de triompher.

Car, et c'est surtout ce que n'a pas voulu la majorité républicaine de la Chambre, le vote de l'amendement Aimond eût été interprété comme un succès décisif par les adversaires de l'impôt sur le revenu ; il eût été considéré par le pays, comme l'a dit très justement M. Caillaux, comme un atermoiement.

Est-ce à dire qu'il implique l'adhésion absolue et sans réserve de la majorité à toutes les dispositions du projet tel qu'il est sorti de la collaboration du ministre des finances et de la commission fiscale.

On ne saurait aller jusque là.

Le projet, M. Caillaux n'a cessé de le répéter, n'est pas intangible. Il a déjà subi d'importantes modifications. D'autres encore pourront y être apportées, notamment en ce qui concerne le commerce, l'industrie, et les bénéfices agricoles.

Le distingué ministre des finances a montré qu'il était prêt à accueillir toutes les indications, toutes les critiques même qui pourraient lui être adressés, à la condition qu'elles s'inspirent d'un sincère esprit de justice, et non du désir secret de faire échouer la réforme.

Il a fait procéder à de nombreuses expériences, à de multiples sondages sur tous les points du pays, et il est seulement regrettable qu'il ne croie pas devoir en communiquer les résultats.

Avec le concours de tous les républicains de bonne volonté, celui de M. Aimond lui-même, nul doute qu'on n'arrive à mettre sur pied cette réforme fiscale depuis longtemps attendue par la démocratie.

Le député de Seine-et-Oise n'accepte-t-il pas déjà le projet présenté en ce qui concerne l'*impôt foncier* ? Et M. Ribot, dans son remarquable discours, n'a-t-il pas fait, dans le sens démocratique, d'importantes concessions contrastant heureusement avec l'intransigeance absolue de M. Jules Roche.

« Je reconnais, a dit l'éminent député de Saint-Omer, que notre système d'impôts a vieilli, qu'il faut leur donner plus d'élasticité, combler les lacunes évidentes, dégrever certains revenus à la base, frapper au sommet d'autres revenus. »

N'est-ce pas là, précisément, le but que se proposent les radicaux ?

Rappelant que M. Burdeau « estimait que ceux qui ont la fortune doivent payer plus », M. Ribot a encore dit : « On a pu trouver que son impôt n'était pas assez méthodiquement établi, qu'il ne faisait pas une progression suffisante, mais son idée était juste ».

« La vérité est qu'il faut deux impôts : un impôt sur toutes les branches de revenu et un impôt général. Le ministre des finances a soutenu ce système : Je lui rends justice. »

On voit qu'avec M. Ribot nous ne sommes pas si loin de nous entendre.

Il n'est pas jusqu'à M. Jaurès qui n'apporte en ce débat un esprit de conciliation.

Les principes du projet, écrit-il dans l'*Humanité*, étant, pour ainsi dire, hors de cause, il ne reste plus qu'à en étudier très exactement le détail, avec la collaboration de tous, en s'aidant des renseignements précis que pourront apporter des hommes de toutes les professions et de tous les partis. Autant le ministre des finances et la commission ont le devoir de défendre avec fermeté le plan général de la réforme, autant ils doivent, pour la mise en œuvre des principes du projet, se montrer prêts à accueillir toutes les critiques sérieuses, toutes les informations exactes. Ni faiblesses et flottements, c'est par là seulement que peut être menée à bien une œuvre difficile et grande.

Nous sommes heureux de nous trouver cette fois d'accord avec le leader socialiste. C'est en procédant de façon conciliante et prudente, en faisant appel à tous les concours sincères, en s'entourant des renseignements les plus complets, qu'on édifiera une œuvre sérieuse, durable et juste.

Georges ROBERT.

La Politique

J'ai souvent constaté, dans ce journal et ailleurs, que les meilleures parties du programme socialiste, celles qui ne provoquent pas d'objections fondamentales et ne choquent pas nos principes de fils de la Révolution, ne sont que des emprunts faits au programme républicain.

Il y a là un sol fécond, des bases solides, et l'on est toujours sûr de ne pas s'égarer dès qu'on s'inspire des nobles idées démocratiques qui honorent notre parti, et au triomphe desquelles il n'a jamais cessé de travailler avec sincérité.

En revanche, les esprits les plus éminents sombrent dans la confusion et le chaos, aussitôt qu'ils abandonnent ce terrain pour s'élancer dans le domaine de la chimère. — et souvent on a vu M. Jaurès lui-même donner l'exemple de cet avortement.

Pour que cet orateur soit excellent, il faut qu'il revienne vers le bons sens démocratique, et l'on s'en est aperçu une fois de plus vendredi dernier, tandis qu'il prononçait à la Chambre son discours sur l'impôt sur le revenu.

Là, M. Jaurès serrait de près des réalités ; il envisageait des faits et non des utopies ; aussi, quelle que soit l'opinion que l'on professe sur le projet de réforme fiscale de M. Caillaux, son argumentation, qui frappait tous ses auditeurs, n'en reste pas moins du plus haut intérêt.

Ce qui doit surtout être retenu, dans le discours « radical » de M. Jaurès, c'est que le leader socialiste a affirmé de nouveau l'utilité de la collaboration de son parti aux réformes républicaines.

Pourquoi faut-il que l'événement soit, la plupart du temps, en contradiction avec la théorie ? Et comment ne pas remarquer qu'au moment où M. Jaurès parlait, son journal publiait, à propos des prochaines élections municipales, un article où il était dit que les socialistes devaient repousser les alliances avec les républicains, ou ne les accepter que dans des conditions absurdes ?

A la Chambre, c'était la parole...

Dans l'organe de M. Jaurès, c'était l'acte...

Et rien ne se ressemblait moins !

Henry JAGOT.

FÉMINISME

A PEINE LIBÉRÉE
elle réclame des chaînes

Une jeune avocate, Mlle Hélène Miropolski, prit la parole, à la conférence du Stage devant les stagiaires au grand complet et un grand nombre d'avocats, à propos de la profession que peut exercer la femme mariée.

« Une femme à qui son mari refuse l'autorisation d'exercer la profession d'avocat, *peut-elle s'y faire habiliter par la justice ?* »

Mlle Miropolski, bénéficiaire du mouvement féministe qui lui permet d'acquérir des diplômes et des titres, soutint que la femme à qui son mari *refuse l'autorisation de plaider*, ne peut par justice suppléer à cette autorisation.

Elle soutint cette thèse avec charme et puisa *ses meilleurs arguments* dans la position anormale d'un mari qui voit sa femme recevoir des clients jeunes et séduisants.

Vraiment, ce fut ainsi, la jeune conférencière *eut grand succès*, les journalistes se plurent à constater son talent et l'inconséquence de cette libérée du servage masculin qui se joue aimablement du féminisme.

Mlle Miropolski a pitié des pauvres hommes qui pourraient souffrir d'une jalousie insidieuse et cruelle en voyant leur femme recevoir les confidences d'un mari trompé ou trompeur.

La question tombe, comme souvent, dans une personnalité étroite, à savoir le maintien du pouvoir marital et ne touche pas aux principes du droit moral qui devrait permettre aux femmes de vivre en état d'égalité vis-à-vis de leurs maris.

Nous sommes en pleine décadence, les incursions fréquentes dans le domaine de la misère révèlent des faits dont l'humanité ne devrait en aucun cas donner l'exemple. *Le positivisme a ses écueils*, tout comme le mysticisme. Dépouillant l'esprit des délicatesses du cœur et du sentiment, il déchire avec cynisme les voiles qui cachent ce fond d'égoïsme dont chacun arrive à se vanter et qui ramène tout au besoin brutal.

Le devise, chacun pour soi, prime tout et développe les plus inquiétants travers des hommes.

Le problème de la destinée ne saurait émouvoir l'égoïste, l'humanité entière peut souffrir et se désespérer dans les convulsions d'une détresse effroyable, cela ne compte pas pour l'heureux mortel dont le calme et confortable intérieur, assuré par de bonnes rentes, lui prouve les bienfaits de l'état actuel, qu'il faut à tout prix conserver pour la satisfaction de quelques membres de la société.

Mlle Miropolski, jeune et charmante, manque surtout d'expérience, elle veut sauver les droits de l'homme. Si la femme peut facilement glisser, son conjoint n'est-il pas *encore plus sujet à donner dans le contrat* ces coups de canif dont il se vante avec suffisance et qui prouvent combien peu il respecte ses enfants, sa compagne et la parole donnée.

Sa femme, docteur, plus encore, devra renoncer à exercer sa profession ; comment oserait-elle sans troubler la sérénité de son seigneur et maître toucher de ses blanches mains un homme, un blessé, un malade !... C'est évidemment inconvenant.

Mais le médecin donnant ses soins aux jeunes filles et jeunes femmes dans les cas les plus scabreux, n'est-il pas exposé à succomber à toutes tentations de la chair, et que devient sa *femme* si la *jalousie* la trouble et l'inquiète ?

Que dire de la clinique des hôpitaux où une bande de jeunes étudiants s'instruisent de l'art obstétrical devant une misérable créature, réduite par la misère, à servir de sujet d'expérience sans que personne comprenne les tortures d'une femme qui enfante et qu'on étale nue à tous ces regards d'hommes ?

Ne sont-ce pas des coutumes d'un autre âge et la négations de toute pudeur ?

Pourquoi les femmes docteurs seraient-elles incapables de faire les cours d'accouchements et de soigner les hospitalisées ?... Les hommes tiennent à leurs privilèges, cela se comprend, mais on conçoit moins qu'une jeune fille instruite veuille fermer la porte des professions libérales aux femmes mariées et les maintenir en tutelle.

Les gardes-malades, les infirmières, mariées ou non, soignent les jeunes et vieux messieurs, autrefois les sage-femmes faisaient presque tous les accouchements, les religieuses soignaient les militaires et personne ne se scandalisait.

Aujourd'hui l'instruction se répand largement, la jeune fille voudrait avoir comme résultat de son travail, le droit de gagner sa vie au même titre que l'homme. Mais comme lui, elle est souvent guidée par le désir de plaire, et probablement que Mlle Miropolski a craint d'éloigner quelqu'un qu'elle désirait conquérir et elle a sacrifié le féminisme à l'égoïsme.

Paul GRENDEL.

LES PERCEURS DE MURAILLES

SMITH ARRÊTÉ A LILLE
ira aux travaux forcés

Paris, 1er mars.

La cour d'assises a jugé Smith et Barbier, les *deux perceurs de murailles*, qui l'an dernier, le lendemain de la Pentecôte, cambriolèrent le magasin de bijouterie de Mme Lemonnier, au Palais-Royal, à Paris.

Smith et Barbier avaient loué une petite boutique attenante à celle de Mme Lemonnier, sous prétexte d'y vendre des jouets mécaniques. Le jour du vol, pour bien s'assurer de l'absence de Mme Lemonnier, ils imaginèrent de lui faire porter un bouquet, qui leur revint, Mme Lemonnier n'étant pas chez elle.

Alors, à l'aide d'un système de crochet articulé, inventé par Barbier, ils enlevèrent quelques-unes des briques du mur séparant les deux boutiques, et, s'étant introduits chez Mme Lemonnier, ils firent main basse sur une centaine de mille francs de bijoux.

Quand Smith fut arrêté à Lille, au café « Belle-Vue », où il jouait au billard, on trouva dans ses malles plus de trente costumes et sur lui une ceinture remplie de diamants.

On arrêta Barbier chez une demi-mondaine, où il achevait de manger sa part du vol.

Tous deux firent des aveux. Mais à l'audience Barbier a revendiqué pour lui toute la responsabilité, appuyant le système de défense de Smith, qui a allégué sa bonne foi.

Déclarés tous deux coupables sans circonstances atténuantes, ils ont été condamnés : Barbier à vingt ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour, Smith à quinze ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction.

Election Sénatoriale du 1er Mars

DOUBS

Inscrits : 903. — Votants : 901.

MM. Grosjean, maire de Besançon, rad. . . . . 484 Elu
de Moustier, dép. prog. . . 414

Il s'agissait de remplacer M. Bernard, sénateur radical, décédé.

M. Bernard, député depuis 1878, passa au Sénat en 1889 et fut réélu aux renouvellements de 1894 et 1903. A cette date, M. Bernard, radical, avait été élu par 450 voix en même temps que M. Saillard, progressiste, qui en avait obtenu 454. Venaient ensuite : MM. Borne, radical, 448 voix, de Moustier, progressiste, 448 ; Rambaud, progressiste, 446 ; et Beauquier, radical, 421.

Au second tour de scrutin, M. de Moustier avait été proclamé élu par 450 voix contre 440 à M. Borne, mais le Sénat, rectifiant les chiffres du bureau électoral, proclama élu M. Borne, par 446 voix contre 444 à M. de Moustiers.

Le Mari de la Princesse
n'entend pas qu'on le raille

Il demande aux organisateurs du carnaval de Nice 100,000 francs de dommages-intérêts

Nice, 1er mars.

Enrico Toselli, l'illustre époux de l'ex-princesse de Saxe, vient d'envoyer du papier timbré au comité des fêtes de Nice.

Le célèbre musicien prétend que l'un des chars du cortège officiel, qui a été dénommé la « Pénétration pacifique », constitue une allusion par trop blessante à son égard, et il réclame des dommages-intérêts qu'il estime à 100.000 francs en même temps qu'il fait défense au comité des fêtes de faire figurer à nouveau ce char dans le cortège carnavalesque.

Le char qui a ainsi excité la colère de M. Toselli représente un canon de très grosses dimensions au-dessus duquel se trouve un musicien jouant du trombone à coulisse. A l'autre extrémité du canon est une femme dont la tête est entourée par une des branches du trombone et qui se trouve attirée vers le musicien.

Au-dessous du char, dans une corbeille à papier, l'on aperçoit une tête d'homme qui semble avoir été mise au rebut, et, tout à côté, un baigneur qui regarde d'un œil provocant la femme qu'il paraît attendre.

JAPON CONTRE CHINE
L'affaire du vapeur Taku-Maru

Tokio, 1er mars.

L'incident soulevé par la saisie du vapeur japonais « Taku-Maru » par les autorités chinoises dans les eaux portugaises de Makao, sous l'accusation de faire de la contrebande de guerre, menace de dégénérer en un véritable conflit.

Le Japon déclare que le vapeur « Taku-Maru » avait quitté Kobé avec un connaissement régulier et une cargaison d'armes à destination de Makao. En conséquence, il exige fermement de la Chine une indemnité et des excuses pour la saisie de ce navire.

Tant que ce navire n'aura pas été relâché et que des excuses n'auront pas été faites pour insulte au drapeau japonais, le Japon se refusera à porter la question devant un tribunal mixte.

Le ministre du Portugal à Pékin est d'accord avec le Japon pour dire que le navire a été saisi dans les eaux portugaises.

On croit, dans les milieux officiels, que le gouvernement chinois finira par céder aux demandes japonaises.

Le ministre du Japon dit qu'aucun ultimatum n'a été lancé et que l'envoi du croiseur « Idzumo » à Hong-Kong ne doit pas être considéré comme une menace. Il semble pourtant évident que le gouvernement japonais aura recours à la force si la Chine n'accède pas à ses demandes dans un délai raisonnable.

LA MARCHE EN AVANT DU GÉNÉRAL D'AMADE

Après une journée entière de combat nos pertes sont de 10 tués et 23 blessés

Notre cavalerie, attaquée par de forts contingents marocains, se dégage par une charge furieuse

Un télégramme du général d'Amade daté de Souk El Drin, 29 *février*, 10 heures du soir, informe le ministre de la guerre qu'il s'est porté à Souk El Drin sur l'oued Mellah avec les colonnes du Tirs et du littoral renforcées par des fractions des colonnes de Ber Rechid et Pédallah. Cette opération était protégée par des troupes de couverture de nombreuses armes. La cavalerie a été attaquée par des contingents Mdérakas, fantassins et cavaliers. Après un engagement sérieux, notre cavalerie, pour se dégager, a fait une charge qui a refoulé l'ennemi.

NOUS AVONS EU 10 TUES DONT 2 SOUS-OFFICIERS, ET 8 CHASSEURS, et 23 BLESSES : 2 OFFICIERS, 1 MARECHAL-DES-LOGIS, 1 BRIGADIER, 18 CHASSEURS, 1 GOUMIER.

Non content d'avoir refoulé les Mderakas, le général d'Amade a pris l'offensive contre l'ennemi et l'a poursuivi pendant 7 kilomètres en lui infligeant des pertes importantes. Nos pertes, au cours de cette poursuite, ont été de 3 tués, 1 sergent de zouaves, 2 algériens et 17 blessés dont 1 sous-officier et 4 tirailleurs algériens.

Le combat a duré de 8 heures du matin jusqu'à la nuit.

Les pertes des Marocains sont inconnues, mais semblent devoir être considérables.

Les ministres s'entretiennent avec le général Lyautey

Paris, 1er mars.

Ce matin a eu lieu, au ministère de l'Intérieur, une conférence entre MM. Clemenceau, Pichon, Thomson, le général Picquart et le général Lyautey, pour continuer l'examen des questions relatives à la situation militaire au Maroc et à la défense de la frontière algéro-marocaine.

Une nouvelle conférence entre les mêmes personnages aura lieu demain, dans l'après midi.

M. Regnault, ministre de France à Tanger, y assistera.

Télégramme de l'amiral Philibert

L'amiral Philibert télégraphie qu'il n'y a rien de nouveau à Rabat où la situation politique reste la même. A Mazagan, les tribus Haouz ne veulent pas de la guerre sainte et déclarent être opposées au mouvement hafidien.

Le makhzen prend ses dispositions en vue d'éloigner les éléments douteux de la garnison chérifienne. C'est ainsi que 200 Doukkala sur 450 vont être rappelés à Rabat.

A Safi, règne le calme le plus complet.

A la frontière algéro-marocaine

Un télégramme du général Bailloud, commandant le 19e corps d'armée, annonce que la situation de la frontière algéro-marocaine s'est sensiblement améliorée.

La solde des marins au Maroc

Par assimilation à ce qui tout récemment a été fait en faveur des personnels militaires employés au Maroc, le ministre de la Marine a préparé un décret portant que les officiers de la force navale détachée au Maroc recevront la solde de campagne lointaine, tien que le Maroc ne soit pas compris dans la zone donnant droit à cette solde.

Quant aux officiers mariniers et équipages, le Parlement a bien voté, sur la proposition du ministre de la Marine, pendant la dernière discussion du budget, un relèvement de leurs soldes, mais ce relèvement — comportant enfin des tarifs de campagnes lointaines qui n'existaient pas jusqu'à présent — ne sera applicable qu'en juillet prochain.

En attendant, le décret dont il s'agit attribuera à ce personnel actuellement au Maroc des suppléments journaliers qui s'élèvent à 0 fr. 80 pour les premiers maîtres, 0 fr. 70 pour les maîtres, 0 fr. 60 pour les seconds maîtres 0 fr. 40 pour les quartiers-maîtres et 0 fr. 20 pour les matelots.

Toutes ces nouvelles soldes seront attribuées à partir du 1er janvier 1908.

L'opinion en Allemagne

Berlin, 1er mars.

La prolongation de la situation au Maroc et les incidents divers dont elle est la conséquence entretiennent dans la presse allemande une nervosité dont chaque jour apporte les preuves nouvelles.

Ce sont tantôt la *Taegliche Rundschau*, organe pangermaniste, ou la *Gazette de la Croix*, organe conservateur, tantôt la *Gazette de Voss*, libérale, ou la *Germania*, catholique, ou bien encore, comme hier, la *Freisinnige Zeitung*, qui critiquent la politique de la France au Maroc ou expriment leurs craintes que les événements ne soient plus forts que la volonté et les bonnes intentions du gouvernement.

Les grands journaux de province suivent l'exemple de la presse berlinoise.

Questionné à ce sujet, un diplomate de la Wilhelmstrasse a fait ressortir l'attitude de retenue et de calme observée par les milieux officiels allemands. « Nous ne partageons pas cette *nervosité*, dit-il. Nous nous en tenons aujourd'hui comme hier aux déclarations du gouvernement français. Nous sommes d'avis, et nous déclarons à qui veut l'entendre que ce n'est pas avec dix, douze ou vingt mille hommes que la France peut conquérir le Maroc. L'envoi de renforts dont parlent les récentes informations serait donc compatible avec les déclarations du gouvernement français disant que la France ne songe pas à la conquête du Maroc. Il n'y a pas lieu d'en douter. »

Le Maire de Toulon
suspend son ultimatum

Toulon, 1er mars.

C'est hier qu'expirait le délai de 48 heures assigné au secrétaire général de la Bourse du Travail, Doria, et au conseil d'administration par le maire socialiste Escartefigue pour évacuer une partie des locaux communaux dans lesquels ladite Bourse est installée.

Mais, au dernier moment, le maire craignit que des incidents ne se produisissent, et il ne donna pas l'ordre au commissaire central de faire appliquer son arrêté d'expulsion.

C'est donc une trêve qui pourrait fort bien se prolonger jusqu'aux élections municipales.

Une avalanche en Suisse
TREIZE MORTS, SEPT BLESSÉS

Brigue, 1er mars.

Une énorme avalanche est tombée hier soir sur le village de Goppenstein où se trouve l'entrée du tunnel du Lœtschberg.

Par suite du déplacement d'air l'hôtel nouvellement construit, où étaient installés les bureaux de l'entreprise, s'est effondré, ainsi que le bureau de poste.

Les médecins et les ingénieurs de l'entreprise, qui habitent Brigue, ont été informés de la catastrophe dans la nuit. Ils sont partis aussitôt avec une colonne de secours.

Une trentaine de personnes ont été ensevelies sous les décombres. Dix ont pu être retirées. Il y a sept blessés, dont deux grièvement.

On compte treize tués, parmi lesquels un médecin et deux ingénieurs.

Le village de Goppenstein est situé à 1.220 mètres d'altitude dans le massif du Lœtschberg dans une gorge très exposée aux avalanches.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— Près de Clamart, deux inconnus ont été broyés par un rapide en voulant traverser une barrière ; on cherche à les identifier.

— Il est probable que le Procureur de la République, après examen du dossier et avis du garde des sceaux, accordera la mise en liberté de l'espion Krumholtz et de sa maîtresse, la fille Bréger. Tous deux seraient cependant expulsés et reconduits à la frontière par les soins de la sûreté générale.

— Le président de la République a adressé un télégramme à M. Figueroa Alcorta, président de la République Argentine, pour le féliciter d'avoir échappé à l'attentat dirigé contre sa personne.

— Le cri de « Hou ! hou ! l'Acacia ! » constitue-t-il une injure ? Telle est la question qu'avait à résoudre la cour de cassation. Elle a décidé que ce cri n'avait par lui-même rien d'injurieux, mais qu'il pouvait le devenir selon les circonstances, lorsqu'il est poussé notamment, et c'était le cas, devant la porte d'entrée d'une loge maçonnique.

— Le ministre de la Marine vient de faire procéder à une enquête dans le but d'aboutir une répression sévère de l'usage de l'opium.

— Un groupe de [illegible] de [illegible], cité Saint-Michel, a été détruit par le feu. Les dégâts atteignent un million ; de nombreux ouvriers vont chômer.

— [illegible]